



RAPPORT D'ACTIVITÉ

des services de l'État en Charente

2017

“ Une équipe et des compétences au coeur

des territoires de la Charente ”





Pierre N'Gahane
Préfet de la Charente

Édito

Le document que j'ai l'honneur de vous présenter aujourd'hui porte sur l'exercice 2017 qui fut notamment marqué par le renouvellement de nos institutions présidentielle et législatives.

Ce rapport ne représente pas pour autant un recueil exhaustif du travail quotidien des administrations de l'État. Il met en valeur un certain nombre d'actions emblématiques et prioritaires dans les domaines aussi variés que l'aménagement du territoire, la sécurité, l'emploi ou encore le développement économique tout en mettant en exergue un besoin prégnant de modernisation pour être en accord avec la société et les attentes de nos compatriotes.

L'ensemble des services de l'État s'est pleinement investi dans la réalisation de chacune de ces actions en veillant tout particulièrement à y associer les différents acteurs locaux dans un esprit de concertation, d'écoute et de proximité.

Soyez assurés de l'engagement résolu de l'État et de ses fonctionnaires pour satisfaire l'intérêt général et valoriser les multiples atouts et projets du département.



Sommaire

- L'État favorise l'emploi et le développement économique p. 4-5
- L'État est le garant des sécurités p. 6-7
- L'État renforce la cohésion sociale p. 8-9
- L'État favorise un aménagement durable du territoire p. 10-13
- L'État organise une offre éducative adaptée p. 14-15
- L'État modernise son action et ses outils p. 16-17
- Focus sur Pôle Emploi p. 18
- Temps forts de l'année 2017 p. 19
- Concours financiers de l'État p. 20-21
- Les Services de l'État en Charente p. 22-23

L'EMPLOI ET LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Les services de l'État sont restés mobilisés tout au long de l'année 2017 pour soutenir et favoriser le développement économique du département en lien avec les acteurs et partenaires locaux.

Favoriser l'attractivité des acteurs économiques et soutenir les entreprises en difficulté via différents dispositifs dont le suivi est assuré par la DDFIP :

La médiation départementale du crédit est un dispositif public qui vient en aide depuis 2008 à toute entreprise qui rencontre des difficultés avec un ou plusieurs établissements financiers (banques, crédit bailleurs, sociétés d'affacturage, assureurs-crédit). En Charente, en 2017, 22 entreprises ont saisi la médiation et 20 dossiers ont été acceptés.

Le comité départemental d'examen des problèmes de financement des entreprises (CODEFI) a vocation à accueillir et à orienter les entreprises qui rencontrent des problèmes de financement en les aidant à élaborer et à mettre en œuvre des solutions permettant d'assurer leur pérennité et leur développement (exemple : réalisation d'un audit permettant notamment de valider les hypothèses de redressement de l'entreprise ou obtention d'un prêt permettant de financer sa restructuration). En Charente, la cellule opérationnelle s'est réunie 3 fois en 2017.

La cellule de veille et d'alerte précoce (CVAP) participe également – en lien avec le CODEFI – à aider de nombreuses entreprises puisqu'en 2017, elle s'est réunie à 9 reprises et a accompagné 10 entreprises.

La commission des chefs de services financiers (CCSF) accorde aux entreprises qui rencontrent des difficultés financières des délais de paiement pour leurs dettes fiscales et sociales (part patronale) en toute confidentialité. Le secrétariat permanent assuré par la DDFIP a ainsi reçu 15 entreprises (employant 654 personnes) appartenant majoritairement au secteur de l'industrie et du commerce.

Faciliter l'accès et le retour à l'emploi en travaillant de concert avec les partenaires de l'emploi (Pôle emploi, Missions locales et Cap Emploi) :

Pour les jeunes :

La cellule opérationnelle relative aux emplois d'avenir est régulièrement réunie afin de proposer des solutions aux jeunes qui sortent de ce dispositif. En 2017, 300 jeunes charentais ont bénéficié du dispositif « emplois d'avenir ». La « Garantie Jeunes » s'adresse aux personnes âgées de 16 à moins de 26 ans, en situation de précarité. En Charente, ce sont 401 jeunes qui ont bénéficié en 2017 d'un accompagnement intensif et collectif, de mises en situation professionnelle et d'une aide financière.

Pour les personnes éloignées de l'emploi :

Le Conseil départemental de l'insertion par l'activité économique (CDIAE) composé du Conseil départemental, des structures de l'IAE, des représentants des collectivités et des représentants des salariés et employeurs, régulièrement réuni par l'UD-DIRECCTE, a pour objet d'accompagner vers l'emploi les publics les plus éloignés. A titre d'exemple, un travail de fond a été initié en 2017 pour renforcer l'accès aux marchés publics et le recours aux clauses d'insertion pour les TPE et SIAE. Les « contrats aidés » touchaient en 2017 tous les secteurs d'activités et profils. À titre d'exemple, 1469 CAE ont été contractés dans le secteur non marchand bénéficiant majoritairement à des demandeurs d'emploi de longue durée (75%) auxquels s'ajoutent 163 CIE dans le secteur marchand.

Animer le réseau du service public de l'emploi (SPE) :

L'État réunit régulièrement en réunion départementale ou locale (par arrondissement) le SPE afin de traiter des problématiques transversales et faire le lien avec l'ensemble des dispositifs et acteurs locaux. Parallèlement, plusieurs instances – dont le suivi est assuré par l'UD-DIRECCTE – traitent plus spécifiquement de sujets locaux à l'instar du groupe de travail mis en place dans le cadre des contrats de ville en faveur des quartiers prioritaires de la ville (QPV) dans le but de faciliter l'accès à l'emploi des habitants, de sensibiliser les centres sociaux sur l'importance de désigner des référents emploi-formation (exemple : préparation du forum de l'emploi avec les centres sociaux).



Focus

Secteur d'activité des spiritueux

Un collectif constitué de la MSA, l'ARACT, l'UD-DIRECCTE, le Grand Cognac et des viticulteurs volontaires repère les bonnes pratiques et monte une action de communication des viticulteurs vers les viticulteurs sur l'importance de l'accueil, des bonnes conditions de travail et d'emploi comme moyens d'attirer et de fidéliser la main d'œuvre.

Les Chiffres clés :

1932

Contrats aidés prescrits
(CAE, CIE, Emplois d'avenir)

13

Entreprises employant 307 personnes
accompagnées par le CODEFI

1775

Contrats d'apprentissage conclus

LE GARANT DES SÉCURITÉS

La garantie de la sécurité des citoyens dans toutes ses acceptions (civile, sanitaire, routière etc.) mobilise au quotidien de nombreux agents issus des différents services de l'État présents sur le territoire.

Maintenir la sécurité publique :

La mobilisation des forces de police et de gendarmerie a permis d'initier une baisse du nombre de faits de délinquance (7822 faits constatés soit une baisse de 2,27%) et d'accroître l'élucidation de ces infractions (3166 faits élucidés soit une hausse de 6 %). Par ailleurs, la présence des policiers – accompagnés le cas échéant de CRS voire de la force sentinelle – a permis à de nombreux événements culturels locaux de se dérouler sans incident majeur (FIBD, « Blues passion », FFA, Circuit des remparts...).

Maintenir la baisse des accidents de la route :

L'année 2017 a enregistré une baisse de 9 % du nombre d'accidents sur les routes du département par rapport à 2016. Les nombreuses actions de prévention (exemples : rencontres de la sécurité routière en octobre 2017, plan départemental d'action et de sécurité routière – PDASR) et de contrôle (2350 contrôles effectués par les forces de l'ordre ; 832 suspensions des droits à conduire) ont contribué à cette baisse.

Lutter contre le terrorisme :

Les patrouilles de sécurisation « vigipirate » ont fortement mobilisé les forces de l'ordre en 2017 (plus de 18 500 heures). Un exercice-attentat a d'ailleurs été organisé au sein du Lycée Chabanne de Chasseneuil-sur-Bonnieure mobilisant plus de 80 membres du GGD et du SDIS, 5 personnels du SAMU avec l'appui de l'Académie de Poitiers et au cours duquel le Centre opérationnel départemental (COD) a été activé au sein du SIDPC de la préfecture.

Protéger les consommateurs :

214 prélèvements de denrées diverses (viandes, œufs, poissons, lait, fromages) ont été réalisés afin de rechercher une éventuelle présence de contaminants et de germes pathogènes. En prévention, un dispositif intitulé « SYLVATUB » permet à la DDCSPP de surveiller la tuberculose bovine chez le blaireau et le grand gibier, susceptibles de transmettre cette maladie. Une attention particulière aux règles de protection et d'information des consommateurs est également assurée via différents contrôles sur l'étiquetage des produits et la sécurité des équipements (exemple : aires de jeux). Au total, 823 contrôles ont été effectués auprès de 591 établissements.

Anticiper les risques naturels :

Les territoires à risques d'inondation (TRI) sont gérés par une stratégie locale de gestion de ce risque (SLGRI) et concernent 46 communes couvrant ainsi l'ensemble du bassin versant. Par ailleurs, afin de garantir l'alimentation en eau potable et protéger les milieux aquatiques, l'accent a été mis sur l'application stricte des mesures de restriction des usages de l'eau (437 contrôles de terrain effectués).

Lutter contre la fraude :

Afin de lutter contre la fraude fiscale, 119 entreprises ont été vérifiées par la DDFIP. L'ensemble des secteurs d'activités est concerné (agriculture, viticulture, commerce, BTP, profession libérale etc.). Au total, le montant des droits et pénalités rectifiés s'élevait à plus de 13 millions €. En matière de titres d'identité, le déploiement du timbre électronique pour la majorité des titres étrangers permet une lutte plus efficace contre la fraude documentaire, tout comme la généralisation du système biométrique national (prise d'empreintes digitales).



Focus

CoTRiM (contrat territorial de réponse aux risques et aux effets potentiels des menaces)

Document opérationnel, il permet de déterminer pour chaque risque identifié (risque courant ou risque complexe) le seuil de rupture capacitaire des services départementaux pour y répondre. Au total, 19 scénarii complexes ont été identifiés (risques naturels, sanitaires, ordre public et risques technologiques).

Les Chiffres clés :

132 Accidents de la route causant 22 décès

32 Actions soutenues financièrement (FIPD) dans le cadre de la prévention de la délinquance à hauteur de 116 000€

655 établissements ou élevages relevant des ICPE

348 contrôles sanitaires en matière de denrées animales

LA COHÉSION SOCIALE

À mi-parcours des deux contrats de ville, l'État a poursuivi son engagement et sa mobilisation en faveur de la cohésion sociale. Des efforts particuliers ont été consentis dans le domaine de la rénovation urbaine et en faveur du logement des populations en situation de précarité.

Accompagner le renouvellement urbain :

Dans le cadre du nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU), des études urbaines ont été menées pour les quartiers concernés à l'issue desquelles des scénarii ont été arrêtés pour 2 quartiers :

- L'Étang des moines à La Couronne avec deux projets distincts
- Bel-Air-Grand-Font à Angoulême avec un projet unique et ambitieux (concours financier de l'ANRU sollicité : 23 millions €)

Soutenir les quartiers prioritaires de la ville (QPV) :

En 2017, l'enveloppe départementale des crédits spécifiques à destination des 6 QPV (5 au sein de GrandAngoulême et 1 au sein de GrandCognac) s'est élevée à 612 192 € (gel de 36 198 € de crédits en juillet 2017 soit un total de 575 994€).

Suite à l'appel à projets 2017, 37 porteurs de projets ont ainsi été soutenus financièrement pour des actions relevant majoritairement de la cohésion sociale (pilier 1) ; les autres s'inscrivant dans l'emploi et le développement économique (pilier 2) ou le cadre de vie et le renouvellement urbain (pilier 3). A ces crédits spécifiques, s'ajoute la dotation politique de la ville (DPV) dont la commune de Soyaux a bénéficié (à hauteur de 173 541 €, soit une augmentation de près de 9%).

Garantir l'activité sportive et culturelle sur le territoire :

Afin de garantir le développement de la pratique sportive au sein de tous les territoires, les crédits dédiés via le Centre national de développement du sport (CNDS) ont connu une augmentation de 8,6 % et ont notamment permis de reverser près 115 000€ aux activités situées dans les zones de revitalisation rurale (ZRR). Au niveau culturel, l'exemple de la mise en réseau des théâtres de Ruffec, Barbezieux, La Rochefoucauld et Rouillac a permis, depuis 2014, d'installer des équipes en résidence longue (2 saisons), mutualisées entre les quatre équipements. L'enjeu est de leur permettre d'inscrire durablement une présence artistique sur leur territoire, d'en soutenir les processus de création et de favoriser les rencontres et des projets d'action culturelle innovants. Pour ce faire, la DRAC a maintenu son soutien financier à hauteur de 25 000€ en 2017.

Assurer un habitat et un logement digne :

L'État a augmenté en 2017 sa capacité d'accueil du dispositif d'hébergement d'urgence de 22 places pour faire face à la demande croissante de mise à l'abri des publics vulnérables. Pour les demandeurs d'asile, 280 places ont été mises à disposition au sein des CADA. Le renforcement des centres d'accueil et d'orientation (CAO) a également permis d'ouvrir 89 places supplémentaires (à Fleurac, Ruffec, Cognac et Angoulême) soit 180 au total.

Les moyens financiers alloués à la programmation de construction de logements publics sociaux s'élevaient à 850 155 € pour 2017 en Charente comprenant 130 PLAI (Prêt Locatif Aidé d'Intégration) réservé aux personnes en situation de grande précarité et 168 PLUS (Prêt Locatif à Usage Social) correspondant aux HLM traditionnelles.



FOCUS

Lutte contre les violences sexistes et sexuelles

En novembre 2017, un forum de 3 jours (organisé par la déléguée départementale aux droits des femmes et à l'égalité, l'UDAF, et la Ville d'Angoulême) a permis de traiter sous plusieurs aspects cette thématique : réseaux locaux de prévention, professionnalisation des acteurs, sensibilisation grand public. Cet évènement a connu un succès notable avec 547 inscriptions enregistrées.

Les Chiffres clés :

127

Places d'hébergement d'urgence pour les personnes vulnérables

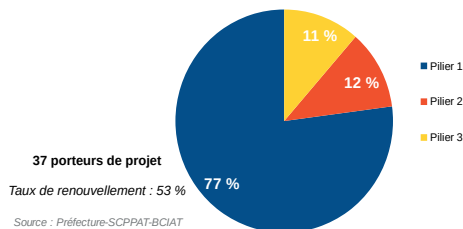
1

Création du comité permanent restreint en faveur de la révision du schéma d'accueil des gens du voyage

1 065 000

€ Consacrés par l'État au service civique en Charente pour les 430 jeunes entrés dans le dispositif en 2017

Répartition des crédits Politique de la ville (BOP 147)



UN AMÉNAGEMENT DURABLE DU TERRITOIRE

Avec l'émergence des contrats de ruralité et aux côtés des collectivités territoriales, l'État s'efforce d'atteindre un objectif de développement du territoire harmonieux, attractif et solidaire tout en prenant en compte sa diversité et les besoins des habitants.

Soutenir les territoires dans leurs projets locaux :

En 2017, 6 contrats de ruralité ont été signés couvrant ainsi l'intégralité du territoire charentais. Ces dispositifs d'aménagement du territoire s'orientent autour de six thèmes stratégiques (accès aux services publics, revitalisation des centres bourgs, attractivité du territoire, mobilités locales, transition écologique et cohésion sociale) au sein desquels 121 projets ont été soutenus par les fonds préexistants et l'enveloppe supplémentaire dédiée de 1 million € (FSIL – contrat de ruralité).

La dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) :

En 2017, l'enveloppe a connu une augmentation de près de 29 % pour atteindre 9 920 200€ ce qui a permis de soutenir 139 projets à l'instar de la maison de santé à Aigre portée par la Communauté de communes Cœur de Charente (soutien financier de 198 812 €).

Le Fonds national d'aménagement et de développement du territoire (FNADT) :

Le FNADT a permis de soutenir, en 2017, des projets structurants du territoire pour un montant initial de 1 390 000 € (requalification des quais de Cognac, Technoparc, soutien du FIBD) grevés de 600 000 € suite au gel budgétaire de l'été 2017.

Le Fonds de soutien à l'investissement public local (FSIPL – devenu DSIL) :

Outre l'enveloppe dédiée aux contrats de ruralité, ce sont plus de 3 915 000€ qui ont permis de soutenir des projets locaux à l'instar de la ZAC des Terrasses de Tardoire à La Rochefoucauld.

Soutenir l'agriculture :

Les retards de paiement engendrés par une difficile mise en œuvre globale de la PAC ont pu être significativement résorbés grâce à l'implication de la DDT et aux apports de trésorerie remboursables (ATR) versés à 3500 agriculteurs. Le versement des mesures agro-environnementales et climatiques (MAEC) – dont la Charente est le 2^{ème} bénéficiaire au niveau régional – ainsi que les aides bio (dont l'évolution est notable : +25 % entre 2015 et 2016) a également été initié en 2017.

Pour faire face aux importantes gelées tardives (avril 2017), les services de l'État en Charente ont lancé la procédure de calamités agricoles pour les productions de noix et de châtaignes, fortement impactées.

Conserver et mettre en valeur le patrimoine :

Les missions assurées par l'Unité départementale de l'architecture et du patrimoine (UDAP) et les crédits gérés par la Direction régionale des affaires culturelles (DRAC) permettent de mettre en valeur les 467 monuments historiques du département et d'accompagner au quotidien les collectivités dans leurs projets. En Charente, plus de 3,4 millions € de fonctionnement ont été dédiés au patrimoine, à la création, à la démocratisation de la culture et à l'industrie culturelle. L'UDAP met également son expertise au service des collectivités afin d'allier l'intégration d'architecture contemporaine dans des espaces protégés à haute valeur patrimoniale à l'instar des chantiers navals à Ruelle-sur-Touvre.



Focus

États généraux de l'alimentation

Organisés à Jarnac, ces EGA ont porté spécifiquement sur les circuits courts et la transition écologique de l'agriculture. Plus de 30 intervenants ont nourri les échanges à l'issue desquels un groupe de travail permanent a été initié par M. le Préfet.

Les Chiffres clés :

138

Rendez-vous entre les collectivités et l'UDAP et plus de 3400 avis délivrés sur des demandes d'autorisation de travaux

73

Millions € d'apports de trésorerie remboursables (ATR) versés au titre de la PAC

48 815

Actes reçus des collectivités en préfecture au titre du conseil et contrôle de légalité

143 574 445

€ versés au titre de la dotation globale de fonctionnement (DGF)

Les énergies renouvelables en Charente

Promouvoir les énergies renouvelables :

La loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte (LTECV) du 17 août 2015 a fixé un certain nombre d'objectifs à atteindre d'ici à 2050 en matière d'Énergies renouvelables, dont notamment porter la part des énergies renouvelables à 32 % de la consommation finale d'énergie en 2030 et à 40 % de la production d'électricité.

Ces chiffres constituent des objectifs nationaux. Ils doivent être déclinés et adaptés aux différents territoires. Pour le département de la Charente, la filière bois reste de loin la première dans la production énergétique renouvelable (72%) devant l'éolien (12%), les pompes à chaleur (10%), le photovoltaïque (4%), l'hydraulique et le biogaz se partageant les 2 % restants.

Un constant s'impose en Charente comme dans les départements voisins. L'atteinte des objectifs pour la production d'EnR ou la réduction de la consommation passe par une approche globale et concertée menée dans le cadre d'une politique d'aménagement durable du territoire.

C'est la raison qui a amené les services de l'État à réunir, le 13 mars 2017, les maires et présidents d'EPCI afin de les sensibiliser à l'objectif de développement des EnR à l'horizon 2030. La feuille de route qui a été tracée consiste à intégrer et à prendre en compte ces objectifs dans l'élaboration des différents documents prescriptifs (PLUI notamment). La finalité est que les élus puissent définir eux-mêmes les zones ou secteurs qu'ils estiment favorables au développement des EnR (biomasse, méthanisation, photovoltaïque, éolien, etc).

Cette démarche s'est poursuivie en 2018 avec l'élaboration des Plans Climat, Air, Énergie Territoriaux (PCAET). Les services de l'État sont venus à la rencontre des EPCI au cours du premier semestre pour leur rappeler la nécessité d'engager l'élaboration de ces schémas tout en y intégrant la notion de projet de territoire. Des points de situation sont également organisés avec l'ensemble des acteurs et partenaires (services de l'État, élus des conseils départementaux et régionaux, ADEME, AREC) pour faire en sorte que chacune des actions menées puissent être portée à la connaissance de tous et mutualisée le cas échéant.

Des actions pédagogiques en association avec Charente-Nature ont par ailleurs été lancées sur le thème des EnR avec l'éducation nationale sur des établissements cibles. Elles feront l'objet de restitution et pourront venir s'intégrer dans les événements liés à la thématique EnR.

Mât éolien

- en cours
- exploitation
- favorable

Parc photovoltaïque

- en cours
- favorable

Usine de méthanisation

- ▲ en exploitation

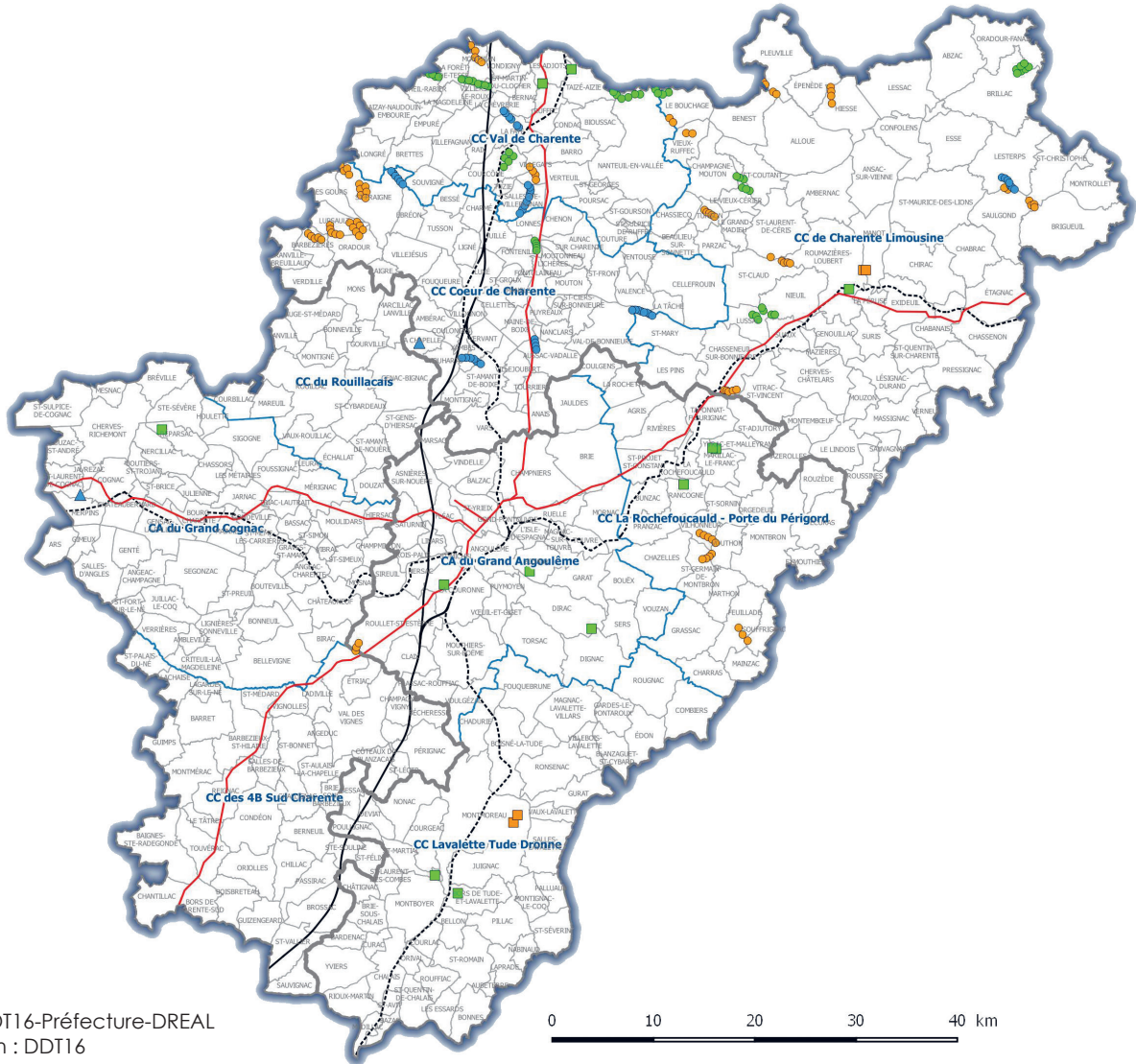
Réseaux

- Voies ferrées
- Routes nationales

Périmètres administratifs

- Arrondissement
- CA et CdC
- Commune

AVANCEMENT DES AUTORISATIONS DE CONSTRUCTIONS AU 01/10/2017



UNE OFFRE ÉDUCATIVE ADAPTÉE

Les services de l'État ont poursuivi en 2017 la mise en œuvre du protocole ruralité en partenariat avec tous les acteurs impliqués. La lutte contre le décrochage scolaire a également été au centre de l'engagement de l'Éducation nationale.

Réforme des rythmes scolaires :

Depuis la rentrée 2017, l'organisation de la semaine scolaire sur 4 jours dans les écoles maternelles et élémentaires publiques est rendue possible par dérogation au cadre général de 4,5 jours. L'introduction de cette nouvelle dérogation donne davantage de souplesse aux acteurs locaux afin de répondre le mieux possible aux singularités de chaque contexte local, dans le souci constant de l'intérêt des élèves. En Charente, sur les 224 communes ayant au moins une école, 34 (soit 15%) sont à 4 jours ce qui concerne 2717 élèves (sur les 27 439 élèves du 1er degré).

Adapter l'offre éducative à la diversité du territoire :

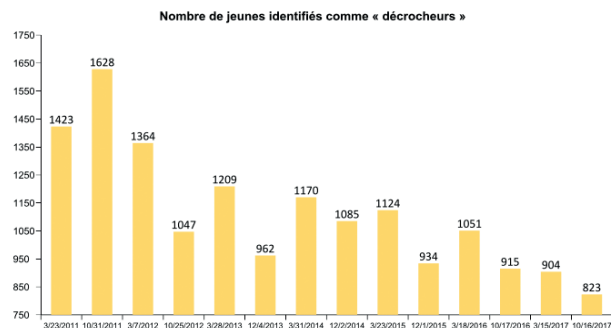
Premier protocole signé au sein de l'Académie de Poitiers en 2016, le « protocole ruralité » en Charente a poursuivi sa mise en œuvre en 2017. En pratique, il s'agit de maintenir, pendant trois ans, le nombre de postes d'enseignants dans les départements qui perdent des élèves sous réserve que des regroupements d'écoles s'opèrent au sein des communes ou en intercommunalité. À la rentrée 2017, ce sont 12 communes qui sont entrées dans le dispositif (21 ETP y sont consacrés).

La mise en œuvre des CP dédoublés au sein des réseaux d'éducation prioritaires (REP+) s'est matérialisée en 2017 par la création de 7 classes dans les collèges Michel Pallet à Angoulême et Romain Rolland à Soyaux ainsi que d'une classe à Cognac.

Lutter contre le décrochage scolaire :

Les chiffres connus à ce jour ont été obtenus grâce à un suivi interministériel et multifactoriel des jeunes de plus de 16 ans sortis du système scolaire. Ces derniers bénéficient depuis quelques années de nouveaux droits à l'instar du droit au retour en formation initiale, au droit au redoublement (dans le même lycée en cas d'échec à un examen) et à des procédures d'affectation complémentaire. Autant de dispositifs qui tendent à faire diminuer le nombre de « décrocheurs ».

En octobre 2017, 823 jeunes charentais ont été identifiés comme étant en décrochage. Parmi eux, 693 sont de nouveaux décrocheurs (différentiel obtenu depuis la campagne de mars 2017). Les Centres d'information et d'orientation (CIO) et les Missions locales (ML) ont pu en contacter 229. Pour 149 d'entre eux, une solution a pu être trouvée (formation, emploi) soit 65,1 % ; 30 bénéficient d'un accompagnement en cours (13%) mais plus de 20 % demeurent injoignables ou refusent le suivi proposé.



Source : Direction des services départementaux de l'éducation nationale (DSDEN) de la Charente



Focus

Inauguration de la PACES à Angoulême

En septembre 2017, la première année commune aux études de santé a été inaugurée en présence de Monsieur le Préfet et des élus du territoire. Une centaine d'étudiants ont intégré cette promotion et ont bénéficié d'un cadre d'étude identique à celui en vigueur sur le site du Campus de Poitiers grâce notamment au visio-enseignement et au soutien financier du Département de la Charente et du Centre Universitaire de la Charente.

Les Chiffres clés :

823

Jeunes identifiés comme étant en décrochage

352

Écoles dans le département :

- 337 écoles publiques
- 15 écoles privées

52 267

Élèves et étudiants (52 % au 1er degré ; 41 % au 2nd degré ; 7 % en ESR)

SON ACTION ET SES OUTILS

Afin de mieux répondre aux attentes des citoyens, aux enjeux de demain et aux objectifs d'efficience, l'État s'engage au niveau local à garantir une administration qui s'adapte aux territoires tout en développant ses outils numériques.

Garantir un maillage territorial de l'accompagnement numérique des usagers :

Afin d'anticiper la mise en œuvre de la réforme « Plan préfectures nouvelle génération » (dématisation généralisée des procédures relatives aux permis de conduire, aux certificats d'immatriculation et aux pré-demandes de CNI et passeports) en novembre 2017, les mairies volontaires et les Maisons de services au public (MSAP) ont été informées et associées pour déterminer un réseau d'accompagnement des usagers (en fonction des moyens humains et matériels de chaque partenaire). Ainsi, les 18 MSAP du département et une centaine de mairies se sont portées volontaires pour informer et guider les usagers dans leurs démarches administratives dématérialisées.

La préfecture et les sous-préfectures de Cognac et Confolens ont également maintenu leur accueil pour aider les usagers notamment dans leurs problématiques d'ordre technique. Pour ce faire, 5 points numériques ont été installés (3 à Angoulême, 1 à Cognac et 1 à Confolens) lesquels sont animés par des médiateurs numériques au service des usagers.

Cette démarche s'inscrit par ailleurs dans le Schéma départemental d'amélioration et d'accessibilité des services publics (SDAASaP) co-signé en décembre 2017 par M. le Président du Conseil départemental et M. le Préfet, en présence des opérateurs (CAF, CPAM, MSA, La Poste, Pôle Emploi, CARSAT...) avec lesquels une convention est en cours de signature.

Dématérialiser pour mieux sécuriser et faciliter les démarches :

Le programme @CTES :

Depuis son entrée en production en 2004, il permet de transmettre de manière dématérialisée les actes soumis au contrôle de légalité et au contrôle budgétaire au représentant de l'État dans le département. La transmission électronique des actes en Charente a fait l'objet d'une véritable promotion ; la dématérialisation étant un outil de simplification pour tous. Ainsi, le taux d'actes télétransmis par le biais d'@CTES Budgétaires est en nette progression depuis deux ans. En 2017, ce sont ainsi 1 080 documents budgétaires qui ont été télétransmis.

La facturation électronique :

Cette obligation de dématérialisation s'étendra à toutes les entreprises d'ici 2020. Les services de la DDFIP ont assuré tout le long de l'année 2017 un soutien technique aux collectivités locales et établissements publics locaux pour être en capacité de traiter les factures électroniques. Au total, 57 821 factures électroniques ont été reçues par les collectivités de Charente.

De la déclaration en ligne au prélèvement à la source (PAS) La poursuite de la dématérialisation dans le domaine fiscal s'est opérée par l'abaissement progressif des seuils d'obligation (revenu fiscal de référence > 28 000 €) et une refonte du site impots.gouv.fr afin d'offrir aux usagers un espace sécurisé et enrichi. Parallèlement, des actions de communication ont été mises en place pour anticiper le futur PAS à destination :

- des collectivités locales, les experts-comptables (8 réunions organisées)
- des particuliers par affichage sur les points d'accueil
- des éditeurs : des échanges au plan national concrétisés par une charte de partenariat signée en 2018.



Préfet de la Charente



@Prefet16



Les Chiffres clés :

87

Suspensions de fraude enregistrées sur les titres d'identité et de circulation pour 33 fraudes détectées

86

% d'augmentation du nombre d'actes télétransmis depuis 2015

100

% des 4 800 déclarations d'aide PAC sont télédéclarées par les agriculteurs eux-mêmes ou leur conseil via le logiciel national «Telepac»

92 965

Déclarants en ligne (soit 45 %)

128 000

Demandes de CNI et passeports traitées par le CERT d'Angoulême (soit 22 % des demandes de Nouvelle-Aquitaine)

Focus

Expérimentation de la propagande dématérialisée

Durant les élections législatives de 2017, la propagande dématérialisée a été expérimentée via une consultation en ligne sur un site mis à disposition par le ministère de l'intérieur.



691 tweets



1 184 publications



Les opérateurs de l'État sont des organismes distincts de l'État, au statut juridique public ou privé, auxquels est confiée une mission de service public de l'État. Placés sous le contrôle direct de l'État, ils sont financés en majorité par lui et contribuent à la performance des programmes auxquels ils participent. Issu de la fusion entre l'ANPE et les Assédic dans le cadre de la Loi du 19 décembre 2008, Pôle emploi est un établissement public à caractère administratif (EPA), chargé de l'emploi en France.

Grandes actions menées :

- Semaine de l'emploi en mars 2017 : de nombreux événements « emploi » sur tout le département
- Novembre 2017 : Rencontres Viticoles à Cognac
- Mars 2017 : Forum de l'emploi espace Carat
- Recrutement LGV (clos début 2017)
- Poursuite déploiement du partenariat avec les MSAP visant à un meilleur maillage du territoire : 12 accords de partenariat sur le département
- Poursuite du déploiement de nos services digitaux avec inscription dématérialisée et plus d'automatisme dans le paiement des demandeurs d'emploi. Pour des innovations sur www.emploi-store.fr
- Signature d'une convention de partenariat entre Pôle emploi, l'OFII et la préfecture en faveur de l'insertion professionnelle des étrangers primo-arrivants

Les Chiffres clés :

9,2 % de taux de chômage

70 % de taux de satisfaction des demandeurs d'emploi

73 % de taux de satisfaction des entreprises

20 198 Retours à l'emploi

14 000 Offres d'emploi enregistrées

Infos pratiques

Directeur territorial : M. Nicolas MOREAU

Adresse Direction Territoriale :

7 rue Jean Fougerat
16000 Angoulême

6 implantations sur le territoire (agence et point relais) :

Pôle emploi à Confolens et Ruffec
Pôle emploi à Angoulême Saint Martial
Pôle emploi à La Couronne
Pôle emploi à Cognac et Barbezieux

→ **200** agents au service des demandeurs d'emploi et entreprises et **1221** formations délivrées

Pour aller voir les statistiques du marché de l'emploi en Charente :

<http://www.observatoire-emploi-nouvelle-aquitaine.fr>

Les temps forts de l'année 2017



Février 2017 :
Réunion avec les maires et les MSAP dans le cadre de la réforme des titres (PPNG)



Juin 2017 :
Participation des services de l'État au Salon des maires organisé par l'AMF 16



Août 2017 :
Festival du Film Francophone (FFA)

Avril à juin 2017 :
Les élections présidentielles et législatives ont mobilisé 42 agents de la préfecture



Juillet 2017 :
Inauguration de la LGV



Octobre 2017 :
Réception en préfecture des étudiants étrangers à l'occasion du 30^{ème} anniversaire du programme Erasmus



Novembre 2017 :
Visite du Délégué interministériel à la sécurité routière, M. Emmanuel BARBE



Décembre 2017 :
Signature du Schéma départemental de l'accessibilité et de l'amélioration des services publics

Octobre 2017 :
Table ronde en préfecture sur l'avenir des filières de l'Image en Charente, en présence de Mme Françoise Nyssen, ministre de la Culture



Décembre 2017 :
Cérémonie d'accueil dans la nationalité française



EN DIRECTION DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Dotation globale de fonctionnement (DGF)	53 940 210 €
Dotation globale de décentralisation (DGD) du département	2 413 215 €
Dotation départementale d'équipements des collèges (DDEC)	1 636 864 €
Allocations compensatrices pour les exonérations relatives à la fiscalité locale	3 180 845 €
Dotation globale d'équipement (DGE)	324 352 €
Amendes de la circulation	1 228 850 €
Fonds de soutien exceptionnel aux Départements	1 322 316 €
Fonds de compensation TVA	4 977 241 €
Fonds de mobilisation pour l'insertion (FMDI)	2 863 714 €
Dotation de compensation réforme taxe professionnelle (DCRTP)	11 507 268 €
Sous-total	83 394 875 €

Péréquation horizontale :

Fonds national de garantie individuelle des ressources départementales (FNGIR)	9 845 939 €
Fonds national de péréquation des droits de mutation à titre onéreux du département (DMTO)	5 155 611 €
Fonds de péréquation de la CVAE	1 224 424 €
Fonds départemental de péréquation de la taxe professionnelle (FDPTP)	1 811 184 €
Sous-total de la péréquation horizontale	18 037 158 €

Total général	101 432 033 €
----------------------	----------------------

Concours financiers de l'État

EN DIRECTION DES COLLECTIVITÉS ET GROUPEMENTS

- DGF des Communes (total)	63 622 308 €
<i>Dotations forfaitaires</i>	42 813 045 €
<i>Dotation nationale de péréquation</i>	4 011 833 €
<i>Dotation de solidarité urbaine</i>	4 585 602 €
<i>Dotation de solidarité rurale</i>	12 211 828 €
- DGF communautés de communes et agglomération	26 011 927 €
Dotation globale de fonctionnement (DGF) totale	143 574 445 €
Dotation élu local	820 474 €
Dotation spéciale instituteurs	8 424 €
Dotation titres sécurisés	80 480 €
Indemnité de régisseur de police municipale (IRPM)	1 136 €
DGD des communes et EPCI	2 715 336 €
DCRTP (Communes, EPCI et département)	16 919 920 €
Allocations compensatrices pour les exonérations relatives à la fiscalité locale (Communes, Communautés de communes, Département)	14 826 165 €
FCTVA (dont conseil départemental)	19 998 005 €
Réserve parlementaire (TDIL)	585 786 €
Dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR)	9 920 200 €
Fonds de soutien à l'investissement public local (FSIPL - dont contrat de ruralité et réserve régionale)	3 915 205 €
FNADT (enveloppe initiale de 139 000 € grevée suite au gel budgétaire)	790 000 €
Dotation politique de la ville	173 541 €
Droits de mutation (TADEM)	4 582 603 €
Financement du logement (ANAH)	5 228 660 €
Sous-total	80 565 935 €
FNGIR (Communes, EPCI, CD)	18 859 267 €
Fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC)	6 018 483 €
Sous-total de la péréquation	24 877 750 €
Total général	249 018 130 €

Les services de l'État en Charente



**SECRÉTAIRE GÉNÉRAL
DE LA PRÉFECTURE DE LA CHARENTE**

Xavier CZERWINSKI



**DIRECTRICE DE CABINET DU
PRÉFET DE LA CHARENTE**

Kiymet AKPINAR



**DIRECTRICE DÉPARTEMENTALE
DES TERRITOIRES (DDT)**

Bénédicte GÉNIN



**DIRECTRICE DÉPARTEMENTALE DE LA
COHÉSION SOCIALE ET DE LA
PROTECTION DES POPULATIONS
(DDCSPP)**

Chantal PETITOT



**RESPONSABLE DE L'UNITÉ DÉPARTEMENTALE
DE LA DIRECTION RÉGIONALE DES
ENTREPRISES, DE LA CONCURRENCE, DE LA
CONSOMMATION, DU TRAVAIL ET DE
L'EMPLOI (UD DIRECCTE)**

Béatrice JACOB



**CHEF DE L'UNITÉ BI-DÉPARTEMENTALE
DE LA DIRECTION RÉGIONALE DE
L'ENVIRONNEMENT, DE
L'AMÉNAGEMENT, ET DU
LOGEMENT (DREAL)**

Jean-François MORAS

PRÉFET DE LA CHARENTE

Pierre N'GAHANE



DIRECTEUR DÉPARTEMENTAL DES FINANCES PUBLIQUES (DDFIP)

Jean-Luc ROQUES



SOUS-PRÉFÈTE DE COGNAC

Chantal GUÉLOT



SOUS-PRÉFÈTE DE CONFOLENS

Pierre CHAULEUR



COMMANDANT DU GROUPEMENT DE GENDARMERIE DÉPARTEMENTALE (GGD)

Laurent GEOFFROY



DIRECTEUR DÉPARTEMENTAL DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE (DDSP)

David BOOK



DIRECTRICE DÉPARTEMENTALE DES SERVICES DE L'ÉDUCATION NATIONALE (DSDEN)

Marie-Christine HEBRARD



CHEF DE L'UNITÉ DÉPARTEMENTALE DE L'ARCHITECTURE ET DU PATRIMOINE (UDAP)

Fabien CHAZELAS



DÉLÉGUÉE TERRITORIALE DE L'AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ (ARS)

Atika UHEL



Préfecture de la Charente
7-9, rue de la préfecture
CS 92301
16023 Angoulême Cedex
05 45 97 61 00

Directeur de la publication :

Pierre N'Gahane
Préfet de la Charente

Conception et réalisation :

Service de Coordination des Politiques Publiques et de
l'Appui Territorial (SCPPAT)

Service Départemental de la Communication
Interministérielle (SDCI)

